

MQ VILLA TACCHINI

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF	2023	2022
Actif circulant		
Liquidités		
Caisses	287,75	888,60
CCP	41 638,44	23 628,16
	41 926,19	24 516,76
Actifs transitoires		
Charges comptabilisées d'avance	2 991,55	2 926,55
Produits à recevoir	463,45	537,20
	3 455,00	3 463,75
Total actif circulant	45 381,19	27 980,51
Actif immobilisé		
Mobilier infrastructures informatiques lourdes	20 274,00	24 978,05
Machines et matériel	696,00	3 476,00
Matériel informatique	1,00	1 015,15
Matériel audiovisuel	4 428,00	8 920,10
	25 399,00	38 389,30
TOTAL DE L'ACTIF	70 780,19	66 369,81
PASSIF	2023	2022
Engagements courants		
Créanciers		
Dépôts & cautions clés	2 600,00	2 300,00
Provision & fonds d'investissement		
Provision p/charges futures- réserve	5 000,00	
Fonds d'investissement mobilier et informatique	1 144,65	1 831,50
Fonds d'investissement machines et matériel	695,00	3 475,00
Passifs transitoires		
Charges à payer	4 988,25	8 352,90
Fonds propres		
Fonds propres au 1er janvier	50 410,41	44 298,46
Résultat de l'exercice	5 941,88	6 111,95
Fonds propres au 31 décembre	56 352,29	50 410,41
TOTAL DU PASSIF	70 780,19	66 369,81

MQ Villa Tacchini

COMPTES DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2023

RECETTES	2023	Budget 2023	2022
Subventions cantonales ordinaires réservé (pièce FASE)	111 208,52		106 933,85
Subvention communales ordinaires	107 200,00	107 200,00	107 200,00
Subventions communales traitements FASE	445 945,00		375 039,25
Valeur locative des locaux	176 750,00		176 750,00
Revenus des biens	208,00	600,00	300,00
Participation des usagers	2 303,00	2 500,00	3 746,00
Produits des ventes	6 729,95	7 200,00	6 215,43
Autres contributions	300,00	1 200,00	557,90
Dons			
Dissolution fonds d'investissement	3 466,85	3 466,85	3 466,85
Total recettes	854 111,32	122 166,85	780 209,28
DEPENSES	2023	Budget 2023	2022
Charges de personnel			
Salaires & Charges sociales payés par la FASE	558 035,30		479 686,05
Autres charges de personnel payées par le centre	15 229,27	14 350,00	14 212,30
	573 264,57	14 350,00	493 898,35
Biens et services			
Fournitures de bureau, documentation	639,68	3 000,00	3 965,64
Mobilier, machines et matériel	8 328,41	14 000,00	12 114,78
Energie et autres charges locatives	16 362,35	16 000,00	15 628,05
Autres fournitures et marchandises	16 905,44	24 750,00	20 174,90
Entretien des immeubles	2 449,85	1 600,00	4 789,02
Entretien de l'objet mobilier	1 216,65	1 800,00	1 085,40
Loyer, fermage et redevance d'utilisation	1 170,15	510,00	990,95
Valeurs locative des bâtiments payées par des tiers	176 750,00		176 750,00
Dédommagements	300,00	850,00	2 325,00
Prestations de services et honoraires	33 150,04	33 569,55	29 765,89
Frais association	492,15	400,00	408,65
	257 764,72	96 479,55	267 998,28
Amortissements et divers			
Amortissements ordinaires	12 990,30	11 337,30	12 671,90
	12 990,30	11 337,30	12 671,90
Total charges	844 019,59	122 166,85	774 568,53
Résultat de fonctionnement	10 091,73	0,00	5 640,75
Charges exceptionnels			
Charges sur exercice antérieur	1704,75		50
Constitution de provision à caractère de réserve	5 000,00		
Total Charges exceptionnelles	6 704,75		50,00
Produits exceptionnels			
Autres produits exceptionnels	2 554,90		521,20
Total Produits exceptionnels	2 554,90		521,20
Résultat de l'exercice	5 941,88		6 111,95

ANNEXE AUX COMPTES 2023

➤ 1 But de l'association (Article 5 des statuts)

L'Association a pour buts, notamment:

- de promouvoir une animation de portée générale dans la commune du Lancy, particulièrement au Petit-Lancy;
- d'offrir des possibilités de rencontres et d'activités aux habitants du quartier et principalement aux adolescents;
- d'organiser, en collaboration avec la population ou d'autres partenaires, divers événements tels que, par exemple, des manifestations culturelles et sportives, des fêtes de quartier, etc.

➤ 2 Composition du comité

Comité de gestion :

Alexandre van ROSSUM Trésorier ; Hugo CERQUEIRA DA SILVA ; Michel VERGAIN, délégué du Conseil municipal ;

Comité Technique :

Pascal THURNHERR, président FCLR ; Gilles-Olivier BRON, membre FCLR ; Vincent KÜNZI, Chef de service des affaires sociales, Guy MUSY, Coordinateur région FASE ;

➤ 3 Tenue des comptes

« Les comptes sont tenus conformément aux dispositions du Code des Obligations, des statuts, ainsi que des directives financières et du manuel d'utilisation du plan comptable FASE/FCLR »

➤ 4 Responsable de la vérification des comptes

Fiduciaire CVM Services Sàrl, rue du Village 40C, CH -1214 Vernier

➤ 5 Valeur de l'assurance

Marchandises et Installations : CHF. 300'000. --

ÉLÉMENTS RELATIFS A L'ACTIF DU BILAN

➤ 6 Actifs Transitoires

Charges comptabilisées d'avance : Assurance Choses Professional 2024 / Assurance RC 2024
Assurance LAA 2024 / Acompte hébergement camp ADOS 2024 /
Acompte sortie ADOS vacances Noël (janvier 2024)/

Produits à recevoir : Remboursement Inauguration Tram décembre 2023 – Ville de Lancy

➤ 7 Immobilisations – (Amortissements) :

<u>Gril au pavillon</u>	Valeur d'acquisition CHF. 5'599.35 – Août 2016 Amortissement sur 8 ans à 12.5% Valeur au 31.12.2023 : CHF. 408.40.--
<u>Cabanon de jardin</u>	Valeur d'acquisition CHF. 14'621.70 – Septembre 2017 Amortissement sur 8 ans à 12,5% Valeur au 31.12.2023 : CHF. 3'046.30.--
<u>Fonds d'investissement Cabanon de jardin</u>	Valeur de la subvention CHF 5'494.70 – Septembre 2017 Dissolution sur 8 ans à 12,5% Valeur au 31.12.2023 : CHF. 1'144.65
<u>Matériel Audiovisuel</u>	Valeur d'acquisition CHF. 16'882.50 – Décembre 2018 Amortissement sur 5 ans à 20% Valeur au 31.12.2023 : CHF. 1.--
<u>Fonds d'investissement Lave-vaisselle</u>	Dissolution de la provision de 2018 - CHF 13'900 – Avril 2019 Dissolution sur 5 ans à 20% Valeur au 31.12.2023 : CHF. 695.--

<u>2 X Lave-vaisselle</u>	Valeur d'acquisition CHF. 13'900. – Avril 2019 Amortissement sur 5 ans à 20% Valeur au 31.12.2023 : CHF. 695.--
<u>Matériel Informatique</u>	Valeur d'acquisition CHF. 5'414. – Octobre 2019 Amortissement sur 4 ans à 25% Valeur au 31.12.2023 : CHF. 1.--
<u>Tables Pavillon</u>	Valeur d'acquisition CHF. 3'834. – Août 2021 Amortissement sur 8 ans à 12,5% Valeur au 31.12.2023 : CHF. 2'675.80
<u>Console de contrôle lumière</u>	Valeur d'acquisition CHF. 6'990. – Mars 2022 Amortissement sur 5 ans à 20% Valeur au 31.12.2023 : CHF. 4'427.--
<u>Mobilier Salle de musique</u>	Valeur d'acquisition CHF. 13'577.45. – Juin 2022 Amortissement sur 8 ans à 12,5% Valeur au 31.12.2023 : CHF. 10'890.20

Amortissement terminé :

Imprimante Valeur d'acquisition CHF. 9'177.80 / 11-2015 / Valeur au 31.12.2020 : CHF. 1. –

ÉLEMENTS RELATIFS AU PASSIF DU BILAN

➤ **8 Provision pour charges futures à caractère de réserve**

Provision pour l'atelier « Intelligence Collective » en vue de l'accompagnement et le suivi du Comité de gestion à venir - sur demande et en accord avec le Comité technique et du Comité de Gestion en place.

➤ **9 Passifs transitoires**

Charges à payer : Frais de téléphonie ; Frais de personnel ; Frais de véhicule ; Frais énergie ; Cotisations ; Honoraires & Intervenants ; Alimentation ; Ménage, Matériel animation

ÉLEMENTS RELATIFS AUX RECETTES

➤ **10 Subventions cantonales ordinaires réservé (pièce FASE)**

Participation de l'Etat - chiffres transmis par la FASE ;

➤ **11 Subventions communales ordinaires**

Subvention accordée par la Ville de Lancy (budget de fonctionnement) ;

➤ **12 Subventions communales traitement FASE (pièce FASE)**

Concernes la participation de la commune aux divers salaires du centre - chiffres transmis par la FASE ;

➤ **13 Revenu des biens**

Prêt des locaux

➤ **14 Participation des usagers**

Participation financière des usagers aux activités ;

➤ **15 Produit des ventes**

Recettes encaissées lors des ouvertures de la buvette durant les spectacles ; lors de l'atelier Paninis ; lors des locations des locaux ;

➤ **16 Autres contributions**

Inscriptions / cotisations des usagers / membres

➤ **17 Dissolution des fonds d'investissements**

Valeur des produits en parallèle de charges d'amortissement lorsque des immobilisations ont été acquises grâce à des subventions ou à des constitutions de provision à caractère de réserve (*Cabanon de jardin & Lave -vaisselle*) ;

ÉLEMENTS RELATIFS AUX DEPENSES

➤ **18 Charges de personnel**

Salaires & Charges sociales payés par la FASE :

Pièce FASE (en relation avec les chiffres transmis par la FASE) ;

Autres charges de personnel payées par le centre :

Petits Jobs ; Frais de personnel remboursés à la FASE ; Frais de formation remboursés à la FASE

➤ **19 Energie et autres charges locatives**

Frais SIG (eau, électricité, gaz)

➤ **20 Autres fournitures et marchandises**

Alimentation et boissons pour les usagers ; matériel d'animation ; carburant ; pharmacie ;

➤ **21 Entretien des immeubles**

Fournitures nettoyage ; entretien et réparation des locaux ; rénovation ;

➤ **22 Entretien de l'objet mobilier**

Garantie ; Alarmes ;

➤ **23 Loyers, fermages et redevances d'utilisation**

Locations d'équipements et de matériel ;

➤ **24 Valeurs locatives des bâtiments payées par des tiers**

Pièce FASE (en relation avec les chiffres transmis par la FASE) ;

➤ **25 Dédommagements**

Aide bénévole gratuite ;

➤ **26 Prestations de services et honoraires**

Affranchissement ; Frais postaux ; Téléphone & Internet ; Frais d'affiches – Impression d'Imprimés ; Cachets des intervenants ; Assurances ; Droits d'auteur ; Frais de transport ; Frais de sorties ; Frais d'hébergement ; Frais de repas ; Honoraires fiduciaire ; Frais d'activités conjointes ; Frais de surveillance ;

➤ **27 Frais association**

Cotisations FCLR ; Cotisation Ludothèque Lancy ;

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

➤ **28 Charges exceptionnelles**

Facture Yallo 2022 ; Provision à caractère de réserve pour l'atelier Intelligence Collective 2024 ;

➤ **29 Produits exceptionnels**

Décompte définitif 2022 Generali LAA Accident_ remboursement



FIDUCIAIRE
CVM SERVICES Sàrl

Rapport de vérification des comptes de l'exercice 2023

Au comité et à l'Assemblée Générale

de la Maison de quartier Villa Tacchini

Petit-Lancy

Conformément au mandat qui nous a été confié, les soussignés ont procédé, en date du 4 mars 2024, à la vérification des comptes de la Maison de quartier Villa Tacchini au Petit-Lancy. La comptabilité a été tenue par Madame Anne GEISER conformément aux dispositions légales du code des obligations art. 957 ss CO et les instructions de la Fase.

Nous rappelons que la responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité de la Maison de quartier Villa Tacchini, alors que notre mission consiste à vérifier les comptes et à émettre une opinion sur leurs conformités.

Nous avons vérifié les postes du bilan et les justificatifs liés à leurs soldes. Nous avons également procédé à divers contrôles par sondage des postes principaux du compte de résultat et avons trouvé une parfaite concordance entre les justificatifs présentés et les écritures comptables.

Nous recommandons au comité et à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels 2023.

Nous remercions Madame Anne GEISER pour son excellent travail et sa totale collaboration dans l'accomplissement de notre mandat.

Petit-Lancy, le 4 mars 2024


Véronique Febo